

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU T.C. NEUPRE

---

## ART 1

La saison d'été commence officiellement le dimanche 20 avril 2008 et se termine le samedi 27 septembre 2008.

## ART 2

Le présent règlement est de stricte application et opposable à toute personne admise au T.C.N. membre et/ou invité.

## ART 3

### OCCUPATION ET UTILISATION DES TERRAINS

- L'accès des terrains est autorisé aux membres **en règle de cotisation**, en tenue de tennis (les chaussures de jogging et autres sont interdites) après réservation.
- Tout terrain, **intérieur ou extérieur**, non occupé 10 minutes après le début de l'heure est considéré comme libre.
- Le jeu se termine 5 minutes avant l'heure, afin de broser ou arroser.
- Le broyage de toute la surface des terrains et abords est obligatoire après chaque heure de jeu, sauf indication contraire.
- En période de vacances, ainsi que les mercredis, une priorité de réservation est accordée après 17H, aux membres indisponibles pendant la journée.
  
- **Des intempéries ou certains travaux pouvant rendre des terrains inaccessibles, seul le gérant ou un responsable du club peut prendre la décision d'en autoriser l'accès.**

## ART 4

### RESERVATION

#### A. GENERALITES

- Toute réservation doit être faite par un membre du club en règle de cotisation. Elle se fait auprès du gérant et est inscrite par celui-ci sur le tableau ; en cas d'absence du gérant, le tableau doit être complété par les membres.
- Le nom de deux joueurs présents sur le terrain doit figurer dans la case des réservations.
- Les activités reconnues par le comité sont prioritaires.

- En cas de litige, tout membre du comité peut être amené à trancher souverainement.

## B. TERRAINS EXTERIEURS

- Les terrains 1, 2, 3 sont destinés à la réservation anticipée, au maximum sept jours à l'avance. Une seule réservation anticipée est autorisée.
- Les membres qui réservent anticipativement des terrains et qui abusivement et sans prévenir ne jouent pas leur heure, pourront être exclus de ce mode de réservation par le conseil d'administration.
- Les terrains 4, 5, 6, 7, 8, 9 sont destinés à la réservation sur place ou par téléphone, à partir de 11H, le jour même.
- Les réservations se font pour une heure, conformément à l'horaire suivant :

DEBUT D'HEURE	H	1/4	1/2	H	1/4	1/2	H	H	H
TERRAIN	1	2	3	4	5	6	7	8	9

## C. TERRAINS INTERIEURS

- Ces terrains peuvent être réservés :
  - > soit par abonnement (50 € l'heure pour la saison),
  - > soit sur place, soit anticipativement mais payable à la réservation auprès du gérant au prix de 2,5 € l'heure pour deux adultes, ou un adulte et un enfant et 1 € l'heure pour deux enfants.
 Le jour de fermeture de la cafétéria, tout membre qui joue à l'intérieur est tenu d'inscrire son nom sur la feuille des réservations et d'acquitter les 2,5 € le plus rapidement possible.
- Les réservations des terrains intérieurs et extérieurs sont indépendantes l'une de l'autre.
- Les jours de compétition interclubs, les terrains disponibles sont accessibles gratuitement, après accord du juge arbitre, avec priorité à ceux qui n'ont pas disputé les interclubs au cours de la journée.

## ART 5

### INVITATIONS

- Une personne non membre du club peut être invitée au maximum 5 fois et un membre ne peut inviter que 5 fois (une liste nominative sera tenue par le gérant).
- Sur chaque terrain, la moitié du nombre des joueurs doit être membre du club.

- Une somme de 2,5 € sera réclamée par terrain au moment de la réservation ; néanmoins, l'invitation d'un joueur classé B-4/6, ou plus, ou d'une joueuse classée B0 ou plus, est gratuite.
- Toute invitation doit être annoncée au gérant avant de monter sur le terrain.
- Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, les invités ne pourront occuper les terrains au-delà de 16H00.
- Tout cas particulier sera examiné par le comité.

## ART 6

### DIVERS

- La cafétéria est accessible tous les jours de 11H à 24H, sauf le mercredi de 18H à 24H.
- Les vestiaires sont ouverts tous les jours dès 9H00.
- Pendant la saison d'été, l'éclairage des terrains extérieurs est mis gracieusement à la disposition des membres, tous les jours, sauf les jours de fermeture de la cafétéria. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, un droit de 2,5 € sera exigé par heure et par terrain pour l'éclairage.
- En période de compétition, le club-house est ouvert dès 8H30.
- Tant dans la cafétéria que dans les installations du club, les jeux d'argent sont interdits.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.

